



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 163/2022
SÉANCE N° 8 DU 19 DÉCEMBRE 2022

AVENANT FEDER ITI- PROGRAMMATION 2022

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Danielle Guillaume-Caous, Fabienne Le Ridou, Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 14), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 51), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 11), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huau, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Julien Brocaill, Gérard Travers.

Étaient représentés

Gwenaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Fabien Robin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Christine Droguet a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Sultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillaume-Caous (suppléante), Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé (suppléante).

Isabelle Fougeray et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

AVENANT FEDER ITI – PROGRAMMATION 2022

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, portant dispositions communes au Fonds européen de Développement Régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes,

Vu le règlement (UE) n° 1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi",

Vu l'accord de partenariat pour la France validé par la Commission européenne le 8 août 2014,

Vu le cahier des charges relatif aux investissements territoriaux intégrés (ITI) adopté par la commission permanente régionale le 2 juin 2014,

Vu la réponse de Laval Agglomération à cet appel à projets et à la demande formelle adressée par Laval Agglomération pour devenir Organisme intermédiaire,

Vu la délibération de Laval Agglomération du 4 mai 2015 approuvant la convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire sans subvention globale pour la mise en œuvre d'un investissement territorial intégré (ITI) FEDER en Pays de la Loire,

Vu la délibération de l'assemblée du Conseil régional des Pays-de-la-Loire du 6 juillet 2015 approuvant la convention type,

Vu les délibérations du 18 septembre 2017 du 22 octobre 2018, du 16 septembre 2019, du 7 décembre 2020, du 23 novembre 2021 approuvant les avenants types 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 précisant le programme d'actions relevant de l'ITI,

Considérant la nécessité d'ajuster le programme d'actions relevant de l'ITI conformément à l'article 5.1 de la convention,

Considérant la nécessité d'ajuster le montant FEDER correspondant aux opérations sélectionnées pour l'année 2022,

Considérant le programme d'actions 2022 joint en annexe,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire valide le programme d'actions pour la mise en œuvre d'un investissement territorial intégré (ITI) FEDER, pour l'année 2022, présenté en annexe de la délibération et validé par le comité de pilotage, conformément aux procédures de sélection des opérations par les Organismes Intermédiaires.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221219-S8-CC-163-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Mise en ligne : le 23-12-22